

Retraite : les pensions vont augmenter plus tôt, plus de 2 millions de retraités vont en profiter



Une bonne nouvelle arrive pour un peu plus de 2 millions de retraités.

C'est un petit changement qui s'annonce dans le calcul de la retraite. Rien de révolutionnaire, certes, mais une avancée tout de même, toujours bonne à prendre, surtout pour les retraités les plus démunis. Un accord a été trouvé pour modifier le calcul du montant de la pension et permettre à nos aînés de percevoir davantage un peu plus et plus rapidement.

Actuellement, il faut avoir plus de 62 ans pour pouvoir partir à la retraite et toucher sa pension (et 64 ans pour celles nées à partir de 1968). Or, si tous les trimestres nécessaires n'ont pas été acquis, c'est une pension minorée qui est versée par les caisses. Cela s'appelle la décote : un régime minceur imposé jusqu'à 67 ans, âge à partir duquel le "vrai" montant de la retraite vous sera versé, comme si vous aviez tous vos trimestres. C'est ce point qui va bientôt changer.



D'ici peu -peut-être dès 2026-, il ne sera plus nécessaire d'attendre aussi longtemps pour toucher sa retraite à taux plein. Celle-ci pourra être versée... six mois plus tôt. Ce n'est pas un immense chamboulement mais les retraités qui n'ont pas assez travaillé et qui sont, *de facto*, ceux qui ont le moins de moyens, pourront percevoir six mois supplémentaires de retraite à taux plein.

Prenons un exemple. Michelle est une ancienne secrétaire. Née en 1963, elle a commencé à travailler à 20 ans. Sa carrière n'a été interrompue que par ses deux congés maternité. En fin de carrière, elle touche 2000 euros net par mois, après impôts.

Selon une simulation effectuée par Sapiendo, cabinet de conseils en retraite, la pension de Michelle sera de 1294 euros par mois lors de son départ, à 62 ans et 9 mois. Elle devra attendre 67 ans pour toucher le taux plein, qui s'élève à 1593 euros, soit 299 euros de plus. Avec l'avancée de six mois du taux plein, cela lui permettra de percevoir ce montant plus tôt et, ainsi, de toucher 1794 euros supplémentaires (299x6).

Cette nouveauté n'est pas encore gravée dans le marbre mais les organisations syndicales et patronales se sont accordées sur le sujet. Cela doit être entériné par le Parlement dans les semaines à venir, probablement lors du vote du Budget, à l'automne. Sa mise en application pourrait donc entrer en vigueur à compter du 1er janvier 2026. Un peu plus de 2 millions de personnes sont concernées car la décote concerne 13,3% des retraités rattachés au régime général. Sans compter ceux affiliés à la MSA.